
**Procès-verbal de l'assemblée publique de consultation
tenue le mardi 12 mai 2009 à 18 h 30
maison de la culture Mercier, 8105, rue Hochelaga, Montréal**

PRÉSENCES :

Madame Lyn THÉRIAULT, mairesse d'arrondissement
Monsieur Laurent BLANCHARD, conseiller du district d'Hochelaga
Monsieur Gaëtan PRIMEAU, conseiller du district de Tétéreaultville

ABSENCES :

Monsieur Richer DOMPIERRE, conseiller du district de Louis-Riel
Madame Claire ST-ARNAUD, conseillère du district de Maisonneuve–Longue-Pointe

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE TENUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LAURENT
BLANCHARD, CONSEILLER DU DISTRICT D'HOCHELAGA**

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Madame Josée Guy, directrice d'arrondissement
Monsieur Michel Fachinetti, directeur, Direction des travaux publics
Madame Michèle Giroux, directrice, Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises
Monsieur Claude B. Plante, directeur, Direction des services administratifs
M^e Julie Doyon, secrétaire d'arrondissement

ET

Monsieur Laval Villeneuve, commandant, poste de quartier 48 du S.P.V.M.

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES :

Environ 10 citoyens-nes.

Ouverture de l'assemblée

Le président d'assemblée, Monsieur Laurent Blanchard, déclare l'assemblée ouverte à 18 h 33.

Présentation par Monsieur Robert Denis, conseiller en aménagement à la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises du projet de Règlement 01-275-43 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) et dont l'objet principal est de modifier les amendes.

Monsieur Robert Denis explique aux personnes présentes la procédure d'approbation applicable.

Période de questions

1. Il demande à quoi s'applique les amendes.

Présentation par Monsieur Robert Denis, conseiller en aménagement à la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises du projet de Règlement 01-275-44 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) et dont l'objet principal est de soumettre à un Plan d'implantation et d'intégration architectural les enseignes sur le territoire de la SDC Sainte-Catherine Est et Ontario.

Monsieur Robert Denis explique aux personnes présentes la procédure d'approbation applicable.

Aucune question.

Article 6 de l'ordre du jour

Considérant que les citoyens-nes qui assistent à l'assemblée ne manifestent aucun intérêt pour la présentation du Règlement 01-275-45, le président de l'assemblée autorise le conseiller en aménagement, Monsieur Robert Denis à ne pas procéder à cet exposé.

Levée de l'assemblée

Considérant que l'ordre du jour est complété, Monsieur Laurent Blanchard déclare la levée de l'assemblée à 18 h 52.

SIGNÉ À MONTRÉAL, CE DIXIÈME JOUR DE JUIN 2009

Madame Lyn Thériault
Mairesse d'arrondissement

M^e Julie DOYON
Secrétaire d'arrondissement

Afin de tenir compte de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, les informations de nature nominative ont été supprimées de cette version électronique.

La version officielle de ce procès-verbal peut être consultée au 5600, rue Hochelaga, Bureau RC30, durant les heures normales d'ouverture.